



**Office International de l'Eau**

**Rapport spécial  
du commissaire aux comptes  
sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2003  
Office International de l'Eau  
21 rue de Madrid – 75008 Paris  
*Ce rapport contient 4 pages*



## KPMG Entreprises

Vienne/Limousin  
Bureau de Limoges  
34 rue Ferdinand Buisson  
87038 Limoges Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)5 55 11 37 00  
Télécopie : +33 (0)5 55 34 74 42  
limoges@kpmg.fr  
Site internet : www.kpmg.fr

### **Office International de l'Eau**

Siège social : 21 rue de Madrid – 75008 Paris

### **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2003

A l'assemblée générale de l'association Office International de l'Eau,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

### **Conventions conclues au cours de l'exercice**

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 25-1 du décret du 1<sup>er</sup> mars 1985, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003, il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 612-5 du Code de commerce.

### **Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.



KPMG S.A.,  
a member firm of KPMG International,  
a Swiss non-operating association

Société anonyme d'expertise  
comptable - commissariat  
aux comptes à directeur et  
conseil de surveillance.

Inscrite au Tableau de  
l'Ordre à Paris sous le  
n° 14-30080101 et  
à la Compagnie  
des Commissaires  
aux Comptes de Versailles

Siège social :  
KPMG S.A.  
2 bis, rue de Villiers  
92309 Levallois Perret Cedex

Capital : 5 497 100 €  
Code APE 741 C  
775726417 R.C.S. Nanterre  
TVA Union Européenne  
FR 77 775 726 417

- Administrateurs intéressés :
  - BCEOM, représenté par L. Roland-Gosselin
  - BRL, représentée par J.P. Brunel
  - BRGM, représentée par Y. Caristan
  - SAUR, représentée par G. Michel
  - DEGREMONT, représentée par R. Lantier
  - SAGEP, représentée par J.M. Barbier
  - OTV, représentée par P.A. Rousse

- Nature et objet :
  - Ventes de stages ou d'études ou achats de prestations.

- Modalités :
  - Les ventes et les achats réalisés avec les sociétés représentées au conseil d'administration sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

| <b>Sociétés concernées</b> | <b>Administrateurs concernés</b> | <b>CA réalisé TTC (stages – études)</b> | <b>Achats</b> |
|----------------------------|----------------------------------|---|---------------|
| BCEOM                      | L. Roland-Gosselin               | 46 960                                  | 21 115        |
| BRL                        | J.P. Brunel                      | 5 908                                   |               |
| BRGM                       | Y. Caristan                      |   | 7 311         |
| SAUR                       | G. Michel                        | 8 344                                   | 55 822        |
| DEGREMONT                  | R. Lantier                       | 23 891                                  |               |
| SAGEP                      | J.M. Barbier                     | 30 519                                  |               |
| OTV                        | P.A. Rousse                      | 44 115                                  |               |



Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Limoges, le 02 juin 2004

KPMG Entreprises  
*Département de KPMG S.A.*

**Henri Limouzineau**  
*Associé*